COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 18 Février 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE le lundi dix-huit février, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert DURAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 février 2013

Présents : **DURAND** Gilbert, **BARRET** Daniel, **GENEST** Claude, **CARREZ** Michèle, **MARTINEZ** Jacques, **LINIGER** Benoît, **FORTE** Annie, **DOMINI FAURE** Sylviane, **MARTIN** André,

Absents : **VARNET** Elisabeth.
Excusés : **GARCIA** Yann, **BOULIEU** Véronique.
Pouvoirs : **GARCIA** Yann à **GENEST** Claude.
BOULIEU Véronique à **FORTE** Annie.
Secrétaire : **DURAND** Gilbert.

Après lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du 07/01/2013, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1/ DELIBERATIONS

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté du 16 décembre 1983, pris en application de l'article 97 de la Loi du 2 mars 1982, détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.
Cette indemnité rémunère les prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif, assurées au cours de l'année par le comptable en matière comptable, budgétaire et financière, notamment dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre des réglementations comptables, budgétaires, financières.
- Préparation des budgets, décisions modificatives,
- Analyse budgétaire, finances et de trésorerie etc.….

Considérant ces prestations,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'allouer l'indemnité de conseil à Monsieur GREA Christophe pour l'année 2012, pour un montant de :

INDEMNITE NETTE	395,44 €
1 % SOLIDARITE	4,33 €
CONTRIBUTION CSG	10,23 €
CONTRIBUTION CRDS	2,13 €
CONTRIBUTION CSGD	21,73 €

Vote : pour 10 - contre 1 - Abstentions 0.

2/ REFORME DU RYTHME SCOLAIRE

Remise en place de la semaine de 4 jours et demi. La journée d'école se terminera à 15 h 45. Jusqu'à 16 h 30 des activités concernant le sport et la culture seront proposées aux enfants. Il faut que les communes trouvent du personnel qualifié pour organiser ces 3/4 d'heure.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le report de cette mesure à la rentrée 2014.
Le Conseil est d'accord pour un report en 2014, une délibération devra être prise lors d'un prochain Conseil.
En ce qui concerne le Mercredi, le Conseil précise que la cantine ne fonctionnera pas ce jour-là.
Le coût de l'opération est estimé à 150 € par enfant et par an.

3/ INFORMATIONS PLU

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de regarder les documents qui ont été envoyés par Monsieur LATHUILLERIE concernant le PLU.
Il fait aussi passer au Conseil le PADD.
Il constate qu'il y a encore beaucoup d'erreurs.

KPMG : Prise de la compétence voirie de la CCBD, réunion avec Mme PAGNON le 11 mars à 18 h 00 (lui confirmer l'heure).

Eclairage Public : Le Rendez-vous avec ERCD est reporté à jeudi 14 H 00.

4/ ACHAT DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Trois devis ont été demandés pour l'achat de matériel concernant l'entretien des espaces verts :

- Une tondeuse à main,
- Une débrousailleuse,
- Une tondeuse autoportée,
- Un aspirateur à feuilles.

Les devis sont encore à l'étude et certains prix à négocier.
Le Conseil Municipal est d'accord pour ces achats sauf pour l'aspirateur à feuilles qui est reporté à plus tard.

5/ CREATION D'UN PORTILLON ENTRE LE FOYER COMMUNAL ET L'ECOLE

Monsieur Maire rappelle au Conseil Municipal une demande du personnel de cantine pour la mise en place d'un portillon entre la maternelle et le foyer communal.
Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande car le coût sera trop élevé, principalement à cause des normes handicapées et des différences de niveau.

6/ ELECTRIFICATION « Poste BLAUMONT »

Le dossier du SEDI nous est parvenu. Aucune participation n'est demandée à la Mairie. Monsieur le Maire est d'accord pour signer le dossier. Une réunion de chantier a déjà eu lieu.

Monsieur MARTIN A. en profite pour faire un petit rappel au Conseil concernant les réalisations du SEDI sur la commune.
Depuis 2005, 500 000 € de travaux ont été effectués et géré par le Syndicat.

Une réunion pour la commission finances est prévue le vendredi 22 février 2013 à 10 h 00.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Taxe d'Aménagement : taxation des parkings. Exonération ou pas ? Le Conseil Municipal n'est pas d'accord pour une exonération.

Téléthon : Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de club de moto de Salagnon pour le Téléthon.
Cela concerne surtout les tracés des circuits que vont effectuer les motos et les quads ainsi que les horaires de départ.
Le Conseil est d'accord. Voir avec le président si le départ peut être à 10 h 00 au lieu de 9 h 30 car ce sera un week-end.

Conférence territoriale le 14 mars 2013.

Tri sélectif : la convention du SICTOM est arrivée en Mairie comme tous les ans. A signer et à renvoyer.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la démission de Mr CONTASSOT, il faut réélire un suppléant de Mr MARTIN André au SEDI. Prévoir une délibération au prochain Conseil Municipal.

Mr MARTINEZ, régisseur du Foyer Communal demande un conteneur supplémentaire pour les poubelles qui débordent souvent après le weekend particulièrement lorsque la salle est louée.

Monsieur BARRET demande que le projet concernant les toilettes sur le parking de la Mairie démarre rapidement.
Claude refait les plans.

Madame DOMINI précise au Conseil que cette année quatre expositions de peinture sont Organisées.

Mr BARRET rappelle au Conseil qu'il faut prévoir un filet au terrain multisports pour empêcher les ballons d'aller dans les champs qui sont cultivés.
C'est un filet de 4 m sur 18 m pour un montant de 1106 € TTC. Monsieur le Maire demande que les normes soient bien respectées.
Le conseil est d'accord pour l'achat d'un filet aux normes en vigueur.

SAVELYS : nous n'avons plus de nouvelles concernant les tarifs pour un contrat d'entretien de la cuisinière du Foyer Communal et concernant également le remboursement des entretiens qui n'ont pas été effectués depuis plusieurs années. Monsieur le Maire propose de leur faire un mail dès demain.

SPA : il faut se renseigner sur celle de St Marcel bel Accueil qui vient de ré ouvrir. Voir le prix des conventions car elle est privée.

Il y a toujours des problèmes d'ouverture avec les badges, surtout au Revolet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 h 40.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 8 Avril à 20 h 00